

## COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS

### Compte-rendu du

#### CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 24 Novembre 2022

---

Présents : J.F. LE GALL, S. RUBEUS, N. GRELEPOIX, Y. LE CREFF, P. LE BALCH, D. LE GUEN, A. LE FOLL, P. LE GALL, M. DUEDAL, B. LE GUYADER, F. PICHOURON

Absents : C. CHAVANON Procuration pour S. RUBEUS, L. LE GUEN procuration pour M. DUEDAL, G. LAGADEC

Secrétaire de séance : P. LE BALCH

En début de séance la société NEOEN représentée par la directrice de l'agence de Nantes et Alexis BOITEAU chef de projet présente un projet d'implantation d'éoliennes au Brohet. Un mât de mesure est déjà installé et ce pour une durée de deux ans afin d'avoir des données consolidées.

#### **DM N°4**

Le Maire présente au conseil municipal la décision modificative N°4

- Le Maire informe le conseil municipal que des travaux ont été faits en régie par les agents techniques. Un état de ces travaux est joint en annexe et présente un total de 19 710.00€. La DM 4 a pour but de permettre l'écriture d'ordre (recette de fonctionnement et dépense d'investissement).  
Ces écritures présentent l'avantage de valoriser ces travaux dans le patrimoine communal afin d'augmenter la valeur des bâtiments, d'améliorer la qualité des comptes, mais surtout de neutraliser l'impact des achats de matériaux et du coût en personnel en section de fonctionnement.
- Les charges à caractère général ayant augmenté sur plusieurs postes il convient également de prévoir 20 000.00€ supplémentaires au chapitre 11. De même il manque 10 000.00 euros à l'opération 175 (Aménagement du Bourg) en investissement, ainsi que 1800.00 euros à l'opération 155 (hangar communal) pour la réalisation d'un tableau électrique.
- Cette augmentation de crédits est couverte par une opération d'ordre au 021 et au 023. Les diminutions des crédits aux opérations 205 et 207 permettent cette opération.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

#### **Marché public : carrefour RD11/RD88**

Le conseil municipal est invité à valider l'offre de la variante dite « optibase » de l'entreprise COLAS pour un montant de 149 758.47€ HT.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer toutes les pièces relatives au marché public.

#### **Questions diverses**

#### **Travaux en régie**

Le conseil municipal à l'unanimité fixe la taux horaire de la main d'œuvre et l'utilisation du matériel pour les travaux en régie à 35,00€/h

## **Electricité au hangar communal**

Suite à des travaux supplémentaires la facture s'élève à 1734.72€. Le conseil à l'unanimité valide le paiement de ces travaux supplémentaires.

## **Forfait scolaire**

Les écoles de Louargat et de Diwan PLOUNEVEZ-MOEDEC ont adressé des demandes de forfait scolaire pour des élèves de LOGUIVY-PLOUGRAS scolarisés dans leurs établissements. Le forfait demandé par LOUARGAT est de 452.30€, Diwan n'a pas formulé de montant.

Considérant qu'il y a une école publique sur la commune et que les effectifs sont en baisse.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas verser le forfait scolaire aux écoles de Louargat et Diwan de Plounévez-Moëdec.

## **PLUiH**

Deux réunions de commission sont programmées : le mardi 06/12 à 19h00 et le mardi 13/12 à 19h00.

## **Société de restauration :**

Le Maire informe que face à la hausse de 18.5% sur les prix des repas et des charges fixes qui sera appliquée par la société de restauration « Armony's restauration ». S. RUBEUS indique qu'une nouvelle organisation de fournitures des repas du CCAS et de la cantine doit être envisagée.

## **Conseil Municipal**

Le prochain conseil municipal aura lieu le 16/12 à 18h00 et sera suivi du repas de fin d'année.

## **Fibre optique**

- A. LE FOLL demande où en est le chantier de fibre optique. Y. LE CREFF indique que le déploiement sur la zone sud doit être finalisé en février 2023. Les demandes de raccordement pour les maisons neuves restent toujours problématiques sans qu'aucun interlocuteur n'ai de solution à proposer.

## **Cimetière**

- A. LE FOLL demande si une rénovation de l'abri au cimetière est prévue. En effet la toiture continue de se dégrader. La pose d'un bac acier et d'une gouttière permettrait de récupérer l'eau de pluie et ainsi faire des économies d'eau (une surconsommation a en effet été constatée due probablement à des incivilités)
- A. LE FOLL informe que de l'eau de pluie ravine sur les places de parking derrière l'église. Y. LE CREFF ira constater le problème.
  - M. DUEDAL demande à matérialiser les chicanes afin que celles-ci soient visibles de nuit.
  - A. LE FOLL indique que des riverains se plaignent de la vue sur le cimetière depuis que la haie a été enlevée.
  - Les élus de l'opposition demandent où en est le devis pour les bordures franchissables sur les chicanes. P. LE GALL va contacter LTC afin d'avoir une proposition de prix.
  - D. LE GUEN informe qu'un des projecteurs du terrain de foot menace de tomber. Y. LE CREFF indique que le nécessaire sera fait pour sécuriser le terrain.

- A. LE FOLL demande pourquoi les traverses du parking ont été mises si loin (les gens se garent de manière anarchique). Le Maire précise qu'elles ont été disposées ainsi afin de permettre à tous types de véhicules de se garer sans gêner la circulation.

Le Maire,  
Jean-François LE GALL